

DEMANDE DÉROGATION MINEURE

Projet de résolution

Dossier : Monsieur Ulysse Maltais
601, chemin du Volair

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par monsieur Ulysse Maltais, pour sa propriété sise au 601, chemin du Volair, Saint-Honoré;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à reconnaître la marge avant du bâtiment accessoire à 6,79 m et 8,63 m au lieu de 10 m tel que mentionné à l'article 5.8.1 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'avis public à cet effet a été publié sur le site Internet et affiché à l'hôtel de ville en date du 19 mars 2021.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par _____, appuyé de _____ et résolu _____ que soit et est par les présentes acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Ulysse Maltais.